

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 3 SEPTEMBRE 2021

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Il ne s'agit pas de la retraite, il s'agit de la Suisse

On estime que la Suisse moderne est née en 1848. Alors, nos institutions démocratiques se sont formées et le sentiment national a commencé à se développer, très lentement. Il faudra d'ailleurs attendre encore plus de 40 ans pour qu'une fête nationale soit fixée au 1^{er} août. La Première Guerre mondiale et l'entre-deux guerres ont été des périodes de rudes tensions intérieures, qu'elles soient linguistiques ou sociales. C'est donc sans doute en 1948 qu'une grande part du sentiment national est né, quand la Suisse, comme État fédéral, a créé une assurance sociale universelle visant à garantir aux personnes âgées une forme sérieuse de sécurité sociale.

L'idée que la vieillesse était synonyme de pauvreté et de dépendance économique a été enfin reléguée dans les mauvais souvenirs du passé. Le pays se donnait comme devoir de garantir à toute personne une dernière tranche de vie faite de repos et de sécurité existentielle. C'est ce choix politique, largement soutenu par le peuple, qui a complété la construction de la Suisse. 1948 parachève le sentiment d'appartenance à un pays qui protège les plus fragiles de ses membres et qui dès lors est digne de ce nom.

Il n'était alors pas question de démographie, mais d'une volonté. La Suisse se donnerait les moyens de faire vivre sa population âgée dignement, en la libérant de l'obligation de travailler. En 1948, la Suisse se sentait assez prospère pour faire ce choix. En ce début des années 2020, la majorité bourgeoise et les milieux d'affaires essaient de nous faire croire que ce n'est plus le cas.

Dans les décennies qui ont suivi, malgré des perspectives démographiques qui annonçaient la réduction du rapport entre actifs et rentiers que nous avons connue, la Suisse a continué à réformer dans l'esprit de 1948. Au début des années 70 du siècle passé, elle a doublé les rentes et les cotisations, après avoir baissé l'âge de la retraite des femmes. En 1970, l'espérance de vie à 65 ans était de 16.2 années pour les femmes, et de 13.3 années pour les hommes. Depuis, elle a progressé d'environ 6 années et demie. Si le Parlement de l'époque avait adopté le mécanisme proposé aujourd'hui par l'initiative des jeunes PLR et de l'industrie de la finance, l'âge AVS serait en 2021 d'environ 71 ans... Pour le bien des jeunes de l'époque, il est heureux que le PLR n'ait pas ressenti alors le besoin d'avoir une organisation de jeunes.

Ce bref rappel historique est là pour remémorer que l'AVS n'est pas une affaire d'experts et de mécanismes coupés de la réalité. C'est un choix fondamental qu'il s'agit aujourd'hui de réitérer. Nous sommes pour renouveler le pacte de 1948. Et nous affirmons, en 2021, trois convictions :

1. La Suisse est assez riche pour garantir aux femmes et aux hommes la retraite que nos aînés ont créée, développée et financée jusqu'à aujourd'hui. Les baisses de prestations sont injustifiables.
2. Les femmes subissent encore énormément d'inégalités économiques, pendant la vie au travail et pendant la retraite. Faire une opération d'économies dans l'AVS sur leur dos est inadmissible.
3. Les rentes sont, dans une proportion toujours plus grande de cas, devenues insuffisantes pour vivre normalement. L'effet catastrophique de la baisse des taux de conversion dans la partie surobligatoire du deuxième pilier est une réalité nouvelle qui impose une hausse des rentes AVS. Ce serait d'ailleurs, enfin, tenir la promesse historique de rentes AVS garantissant le minimum vital.

Nous affirmerons avec force ces trois convictions lors de la manifestation du 18 septembre prochain. Mais nous manifesterons aussi autre chose : nous combattrons dans la durée les coups de boutoir que l'industrie financière porte contre notre système de retraites. Ils s'organisent bien à l'abri de cette crise covid qui occupe toute l'attention médiatique, mais nous mettrons leurs turpitudes à jour.

Ainsi, la semaine passée, la majorité de la Commission de la santé et de la sécurité sociale a essayé de torpiller un compromis patronal et syndical qui a le mérite d'assainir financièrement le deuxième pilier tout en améliorant quelque peu les rentes des femmes et des bas salaires. À la place, cette commission propose un paquet qui :

- Impose une hausse généralisée des cotisations qui fera baisser le salaire net de 1,2 à près de 4 % selon les situations pour toutes les personnes salariées de moins de 55 ans,
- Entraîne une baisse des rentes pouvant aller jusqu'à 12 % pour la partie obligatoire,
- Arrose les 10 % les plus riches de la population d'un cadeau fiscal de 1 à 2 milliards de francs par une augmentation des déductions pour le troisième pilier
- Limite les compensations transitoires aux seules personnes salariées de plus de 50 ans qui n'ont pas de couverture surobligatoire, ce qui exclut dans les faits une grande partie des femmes employées à temps partiel
- Épargne les hauts salaires de la cotisation nécessaire au financement de ces maigres compensations.

Et ce paquet indigeste est censé faciliter l'acceptation par la population de la hausse de l'âge de la retraite des femmes...

Le 18 septembre, c'est contre cette indécence et cette volonté de défaire la longue Histoire de notre pays que nous manifesterons.